



## Déclaration liminaire des représentants des personnels du SNUipp-FSU CDEN du 14 novembre 2017



En introduction à cette déclaration, nous tenons d'abord à souligner et à remercier les services de la DSDEN pour la qualité et la permanence des documents proposés, à savoir le tableau de bord départemental et le dossier de rentrée. Notre organisation a toujours marqué sa vigilance à cette transmission qui est une des conditions de l'exercice de notre fonction au sein de ce Comité. Il n'y a pas de démocratie sans transparence, sans information partagée. C'est sur la base de ces informations que nous basons nos interventions.

### **Quel bilan tirer de la carte scolaire à cette rentrée pour le service public d'éducation ardéchois ?**

Si le département a été doté d'un poste supplémentaire pour cette rentrée alors que les effectifs constatés sont de -227 élèves, il convient de détailler puis d'analyser la structure des changements opérés par les mesures définitives de carte scolaire. Le détail des mesures est le suivant.

#### **Côté ouvertures, le département dispose à la rentrée de :**

- 6 postes de co-enseignement supplémentaires (5 avaient déjà été créés en décembre 2016)
- 1 poste de TR
- 4 postes de maître E
- 3 postes ULIS
- Un poste et demi de PDMQDC

#### **Côté perte de rentrée :**

- La balance laisse apparaître une perte de 16 classes (dont un certain nombre a été rouvert provisoirement pour l'année)
- Le dernier poste de maître G a disparu

Quelques éléments d'analyse sur ces chiffres et décisions.

### **Tout d'abord sur les postes RASED et d'ULIS**

Le SNUipp-FSU se félicite de l'ouverture de postes de maîtres E suite à ses interventions. En effet, depuis 2004, aucun poste de maître E n'avait été ouvert en Ardèche. Pire, une dizaine avait été fermée. Les créations ne compensent pas les pertes cumulées mais sont un premier signe positif envers le traitement de la difficulté scolaire. **Nous rappelons que de nombreuses écoles du département ne bénéficient pas de l'intervention de personnels des Réseaux d'Aide Spécialisés aux Elèves en Difficulté.**

En 2016, en trois jours, la moitié des écoles du département ont répondu à notre sondage sur les RASED. Nous y avons appris que 85% des écoles formulent des demandes d'intervention auprès des RASED. Cependant, à peine plus de la moitié de celles-ci peuvent en bénéficier faute de temps et de maîtres spécialisés. Celles qui arrivent à bénéficier de ces interventions les jugent insuffisantes ou partielles à 40%. **Pour répondre à la demande des écoles et lutter contre la difficulté scolaire, il est donc nécessaire de poursuivre les créations de postes RASED pour répondre aux demandes des écoles.**

**Nous tenons également à signaler que la demande forte des écoles est de disposer de maîtres rééducateurs (les maîtres G) que l'administration s'est employée à faire disparaître en une décennie. Jamais nos collègues ne nous ont signalé autant de problèmes de comportement face auxquelles ils sentent démunis, peu formés et trop peu souvent conseillés et soutenus.**

Les créations de postes ULIS vont également dans le bon sens et permettront de répondre davantage aux demandes.

Néanmoins, le département n'est pas en capacité de placer des personnels formés sur ces postes. Cela tient à l'état des finances départementales : la DSDEN est dans l'incapacité de faire partir des personnels en formation spécialisé. En mars dernier, l'administration estimait à 20 le nombre de postes spécialisés

qui seraient occupés par des personnels non formés à cette rentrée. Alors que 24 collègues étaient volontaires pour partir en formation spécialisée, seuls 2 ont pu le faire cette année, faute de budget suffisant. **En réponse aux besoins, le ministère répond par une baisse continue de l'enveloppe formation continue l'année prochaine. Nous dénonçons fermement ces choix budgétaires qui impactent directement la qualité du service public d'éducation en Ardèche.**

### **Côté élèves de moins de trois ans, la saignée se poursuit.**

En 2000, 75% des enfants de moins de trois ans étaient scolarisés en Ardèche dont plus de 50% dans le public. Cela représentait 1 700 élèves qui seront cette année pour certains d'entre eux bacheliers ! A cette rentrée, et après des années de comptage mais de non prise en compte de ces élèves dans les effectifs, ils ne sont que 432. **Si nous appliquons les règles de l'époque, ce serait plus de 1200 élèves supplémentaires à scolariser dans le public !**

Le déficit de cette rentrée s'explique d'ailleurs en grande partie par la baisse des moins de 3 ans : 95 élèves de moins. Il faut rappeler que hors REP et au-dessus de 600m ces élèves ne sont pas pris en compte par l'administration dans les prévisions d'effectifs. Ils sont pourtant présents dans les classes, quand nos collègues peuvent les accueillir... car il est malheureusement commun de trouver des classes de maternelles à plus de trente. Pourtant, les évaluations nationales et internationales nous le démontrent : les difficultés scolaires sont présentes dès le CP. **Il s'agit donc de faire de la maternelle une priorité car c'est le lieu où se mettent en place les bases de la scolarité : à la maternelle, on apprend !**

### **CP à 12 : quelles conséquences ?**

**Le gouvernement mise toute sa politique de lutte contre l'échec scolaire sur les CP et CE1 à 12 en REP+ et REP. Si cette mesure pourrait permettre de palier aux difficultés des élèves concernés, la problématique de la difficulté scolaire restera cependant entière pour la majorité des écoles ardéchoises : seules 5 écoles ardéchoises sur 295 seront concernées par ces mesures.**

Pire, il est à craindre qu'avec les moyens budgétaires limités destinés au premier degré ces mesures se fassent au détriment d'une partie du dispositif Plus de maîtres Que de Classes. Ce dernier est pourtant préféré par les équipes au dédoublement des CP et CE1. Il touche actuellement 17 écoles en Ardèche et commence tout juste à prendre sa vitesse de croisière.

### **La part du privé recommence à reculer**

Alors que la part de scolarisation des élèves ardéchois dans le privé reculait depuis 2000 au profit du public, cette dernière était en augmentation depuis 2014. La mise en place de la réforme des rythmes et les dysfonctionnements qui n'ont cessé de marquer profondément la vie des écoles publiques, des élèves et des personnels en est le principal élément explicatif. Puisque seules écoles publiques étaient assujetties à cette réforme, les fuites vers le privé s'étaient multipliées. **A cette rentrée, la tendance s'inverse et le public augmente de nouveau globalement sa part de scolarisation. Le retour à la semaine de 4 jours dans nombre écoles a certainement impacté sur ce phénomène.**

Avec 16 classes de moins qu'à la rentrée 2016, le service public a préparé la rentrée sous tension. De nombreuses écoles n'ont pas obtenu l'ouverture indispensable, ce qui a aussi permis à l'enseignement privé de capter les élèves des familles inquiètes des conditions de scolarisation et des classes surchargées. **Rappelons, qu'en la matière l'enseignement privé bénéficie, de manière permanente, d'un taux d'encadrement inférieur à celui du public. Ce qui est donc présenté comme un constat n'en est pas un: c'est le résultat d'une politique de gestion de la pénurie dans le service public!**

### **Un budget au rabais**

Le budget 2018 démontre une priorité au rabais pour l'école publique. L'essentiel des créations étant consacré au dédoublement des CP et CE1, comment dès lors abaisser le nombre d'élèves dans les

autres classes, enrayer les problèmes de remplacement, abonder les postes de RASED, poursuivre le dispositif prometteur du « plus de maîtres », développer la scolarisation des moins de trois ans et remettre en place une véritable formation des enseignants ?

**La priorité au primaire ne peut se payer de mots, elle a un coût. Comme l'a souligné le dernier rapport de l'Ocde, l'école primaire française est largement sous-investie, elle doit faire l'objet d'un engagement financier massif pour réaliser les transformations nécessaires d'une école toujours marquée par des inégalités insupportables. Le projet de budget ne répond pas à cet enjeu de société.**